

**SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION
des Côtes d'Armor**

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Adresse Postale :

**B. P. 4220
22042 St-Brieuc Cedex 2**

Musée d'Art et d'Histoire de la ville de
Saint-Brieuc

18 janvier 2026

**CONFÉRENCES
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION**

Chers sociétaires,

Vous êtes cordialement invités à assister au cycle de **conférences** organisé par la Société d'Émulation. Les conférences débuteront à 15 h 30, et auront lieu cette année à nouveau, sauf indication contraire, aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, rue François Merlet, à Saint-Brieuc.

Le prochain volume annuel de **Mémoires**, le cent cinquante-troisième volume publié par la Société d'émulation depuis 1861 (tome CLIII, environ 500 pages), paraîtra courant février. Nous organiserons sa distribution à l'occasion des conférences qui suivront. Ceux qui ont demandé son envoi par la poste le recevront directement chez eux. Pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas à jour de leur cotisation 2025, merci de penser à la régler si vous souhaitez recevoir le volume.

Vous recevrez par un courrier séparé l'appel de cotisation pour 2026. Votre soutien fidèle est la seule garantie que nous ayons de pouvoir poursuivre nos travaux et nos publications. Je vous remercie par avance de nous conserver votre confiance.

Bien à vous, avec tous mes meilleurs vœux pour 2026 !

Geoffroy de Longuemar
Président de la Société d'émulation

Conférences

Mercredi 11 février, à 15h30, *Olivier Levasseur nous présentera*

JEANNE MALIVEL (1895-1926) ET LE MOBILIER

De récentes ventes aux enchères ont remis en lumière le travail dans le domaine des arts appliqués de l'artiste loudéacienne, notamment dans le domaine du mobilier. Ses projets et réalisations comptent sans doute aucun parmi les plus novateurs de la production mobilière en Bretagne de cette époque. Cette communication a pour but de dresser un rapide inventaire de la production mobilière de Jeanne Malivel, mais également de mettre en valeur la manière dont elle envisage sa collaboration avec les artisans.

Mercredi 11 mars 2025 à 15h30, *Hervé Le Goff nous présentera*

PIERRE THIELEMANS, ORGANISTE ET COMPOSITEUR (1828-1898)

UN MODELE D'INTEGRATION CULTURELLE

Pierre-Léo-Benoit Thielemans (1828-1898), organiste et compositeur d'origine belge qui exerce à Guingamp de 1864 à sa mort, est aujourd'hui oublié. Il fut pourtant, de son vivant, admiré et reconnu par les milieux musicaux, belges comme français, par ses formateurs, ses pairs, son public et jusqu'à

la presse spécialisée du temps. Quelques mois après son arrivée à Guingamp, il est déjà devenu une figure magistrale de la culture bretonne. Il se passionne pour la musique populaire, participe au colportage des airs traditionnels, les utilise dans ses compositions. Plusieurs de ses cantates et opéras acquièrent en Bretagne et auprès des Bretons expatriés une notoriété et une popularité rarement atteintes par un artiste. Rappeler ses activités et son œuvre donne aussi l'occasion de lever bien des préjugés sur son environnement musical, en particulier sur celui d'une ville moyenne bretonne comme Guingamp au cours du XIX^e siècle.

Mercredi 8 avril 2025, à 15h30, *Samuel Mourin et Ariane Adeline nous présenteront :*

**À PROPOS DES SALLES DES CROISADES DE VERSAILLES ET DES FAUSSES
CHARTES DE CROISÉS ET DE NOLISSEMENT. DES FAMILLES BRETONNES DU-
PÉES : L'EXEMPLE DU MARQUIS DE KEROÛARTZ EN 1842**

Dès 1834, Louis-Philippe décide de l'ouverture au Palais de Versailles d'une galerie consacrée à la glorification des familles qui pourraient prouver par titres authentiques qu'un de leurs ancêtres avait participé aux Croisades. Ces salles, toujours admirées, sont baptisées « salles des Croisades ». Plusieurs centaines de chartes sont apparues, largement « découvertes » par Eugène-Henri Courtois (vers 1816-après 1882), homme d'affaires, et Théodore-Isidore-Paul Letellier (1799-après 1861), copiste et généalogiste qui avait racheté le fonds d'Hozier. Plusieurs archivistes-paléographes, dont Eugène de Stadler, Alexandre Teulet mais aussi Jules Quicherat, authentifient et traduisent les chartes. Habilement, elles sont alors vendues par le Cabinet Courtois aux familles à la recherche de preuves d'aïeux ayant participé aux Croisades. Or, depuis les travaux de Robert-Henri Bautier (1922-2010), il est généralement admis que ces chartes (quelques 550 produites) sont en fait des faux fabriqués dans les années 1840-1842, preuves nécessaires aux familles pour leur assurer une place de choix dans le nouveau décor héraldique et historique projeté des cinq salles des Croisades, inaugurées en 1843.

Plusieurs familles bretonnes ont été victimes de la supercherie : c'est le cas de la famille de Keroüartz (« Macé de Kerouartz » est en bonne place dans la 3^e salle des Croisades, aux côtés de plusieurs familles bretonnes dont celles de Saint-Pern, du Coëtlosquet, de Coëtneupren, de Kersauson, etc.). Le fonds Keroüartz, conservé aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, comprend un bel ensemble de pièces et d'archives inédites, offrant un nouvel éclairage sur une des plus grandes entreprises de falsification en France et permettant de se pencher de plus près sur ces familles nobles bretonnes sollicitées par le Cabinet Courtois. L'analyse des documents relatifs à cette escroquerie est aussi l'occasion de faire le point sur le débat historiographique opposant notamment deux historiens : Régis de Saint-Jouan (archiviste des Côtes-du-Nord de 1957 à 1981) et R.-H. Bautier (historien et membre de l'Institut).

Mercredi 13 mai 2026 à 15h30, *Françoise Cassigneul nous présentera :*

**LA VILLE DES VIVANTS ET DES MORTS : PRATIQUES FUNÉRAIRES, ORDRE SO-
CIAL ET IDENTITÉ CIVIQUE A DINAN AUX XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES**

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la mort occupe une place centrale dans la religion civique à Dinan. Elle est à la fois un événement religieux, social et politique, étroitement lié à la vie urbaine. Les deux paroisses, les 7 couvents et la municipalité sont cœur des pratiques funéraires dinannaises. Les funérailles, processions et messes pour les défunts rythment l'espace public et renforcent la cohésion de la communauté. Les lieux d'inhumation deviennent un enjeu fort et se trouvent au cœur de contestation de plus en plus tendues. L'autorité municipale, aux côtés du clergé régulier et séculier de la ville, participe activement à ces rituels, notamment lors des enterrements des notables ou des cérémonies commémoratives collectives. La mort devient ainsi un moyen d'affirmer son pouvoir politique, l'ordre social, les hiérarchies et l'identité civique. Les confréries jouent également un rôle essentiel en encadrant les pratiques funéraires et en assurant le salut des âmes. À travers la mémoire des morts, Dinan inscrit la foi catholique au cœur de son fonctionnement politique et symbolique.